

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1699

Artikel: Mathématiques : des médailles qui comptent
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des médailles qui comptent

Les prix attribués aux scientifiques maniant chiffres et équations, parmi lesquels les Suisses brillent par leur absence, dessinent un paysage distinct de la géographie éclatée des Nobel.

Les médailles Fields de mathématique viennent d'être attribuées. Elles sont présentées souvent comme le « Nobel des mathématiques », décernées tous les quatre ans à des mathématiciens de moins de quarante ans. La petite histoire, vraie ou fausse, nous apprend qu'Alfred Nobel courtisait la même femme qu'un mathématicien suédois. Elle choisit son rival et il en ressentit suffisamment d'amertume pour ne pas créer un Nobel de mathématiques.

Si John Charles Fields n'inventa pas la dynamite, il fut un mathématicien honorable et surtout un mandarin de la recherche canadienne, puisqu'il en vint à présider l'Institut royal, autrement dit l'Académie des sciences canadiennes. Il dota son prix de 47 000 dollars de capital, autant dire une goutte d'eau à côté de la fondation Nobel. Il est fréquent de considérer que le Nobel est au fond le signe de la qualité scientifique d'une nation. La Suisse est en tête d'un classement tenant

compte du nombre d'habitants, argument bizarrement très peu mis en évidence lorsqu'il s'agit de promouvoir notre pays à l'extérieur. Ce classement reflète l'évolution de l'histoire: la présence de l'Allemagne est écrasante avant guerre. Elle devient presque inexistante après 1945 qui voit l'émergence des Etats-Unis.

La médaille Fields nous offre une perspective bien différente. Les USA se taillent la part du lion avec treize médailles depuis les premières distributions en 1936, mais la France est deuxième avec neuf médailles, la Russie en a glané huit et la Grande-Bretagne sept. Cette année la grande presse a commenté les médailles Fields en raison de la personnalité singulière de Grigori Perelman, l'un des récipiendaires, qui a refusé la distinction, alors que personne ne l'a vu depuis des mois. Il semble qu'il se soit retiré quelque part dans la forêt russe. On ne possède de lui qu'une photo où il a l'air d'un pope aux yeux fous, à l'allure patibulaire. Selon un de ses collègues de Saint-Pétersbourg, « on ne peut dire où l'originalité finit et où quelque chose d'autre commence ... ».

Il est certain que la médaille Fields traduit aussi la tradition de l'abstraction créatrice dans certaines cultures comme la France ou la Russie dans lesquelles la qualité de la pensée abstraite est particulièrement valorisée. Il est habituel de vanter la qualité des mathématiciens indiens. Ceux-ci sont pour l'instant absents de la liste des médaillés Fields. Gageons qu'on les verra apparaître dans le futur.

Et la Suisse ? Très présente chez les Nobel, absente chez les Fields. Après tout nos chimistes, médecins, habituels récipiendaires des Nobel travaillent généralement sur du solide. Même les physiciens sont toujours dans le concret facile à expliquer aux bétotiens, qu'il s'agisse du microscope à effet tunnel ou de la supraconductivité à haute température. Là aussi, on est bien dans la tradition helvétique. Inventif bien sûr, mais il faut de la matière qui se palpe. *jg*

Economiesuisse contre UEFA

Les sponsors font la richesse de l'UEFA. Pas étonnant donc que les dirigeants du football mondial défendent la poule aux œufs d'or. Ils ont demandé à la Suisse et l'Autriche, pays organisateurs de l'Euro 2008, d'adapter leur législation pour lutter contre les entreprises parasites qui exploitent sans y être autorisées par les organisateurs la notoriété de la manifestation sportive. Dans le collimateur: l'utilisation abusive des billets d'entrée, notamment leur distribution lors d'un concours; le marketing sauvage, c'est-à-dire la publicité étroitement liée à la manifestation laissant croire à tort qu'une entreprise parraine officiellement l'Euro 2008. On pourrait citer, par exemple, le survol d'un match par un ballon ou un dirigeable publicitaires.

Berne propose de répondre à la requête de l'UEFA par une retouche de la loi sur la concurrence déloyale. A l'avenir il serait déloyal de se référer de façon parasitaire à une prestation ou une œuvre de manière à exploiter leur renommée. Une disposition additionnelle permettrait en outre une entraide administrative internationale pour combattre ce nouveau délit. Pas de modification législative en revanche pour combattre le danger d'utilisation abusive des billets. Une organisation adéquate, la personnalisation des billets d'entrée, comme l'a fait l'Allemagne en 2006, devrait permettre d'écartier les abus.

Le projet du Conseil fédéral n'a guère convaincu les milieux intéressés. Les organisations de consommateurs n'y voient pas un progrès pour la défense de leurs membres et ne jugent pas nécessaire de protéger plus étroitement les sponsors. La loi permet déjà de combattre l'exploitation illicite du logo d'une manifestation. Economiesuisse rejette également le projet. Les entreprises qui parrainent l'Euro 2008 ne réclament aucune protection supplémentaire. La centrale patronale s'oppose en outre, par doctrine, à la prolifération législative et se méfie de l'entraide judiciaire internationale. On attend avec amusement la réaction du gouvernement qui a le choix entre déplaire à Economiesuisse ou à l'UEFA. *at*